



### **Déploiement des badges d'accès aux déchèteries de la Haute-Saintonge pour les particuliers :**

Tout au long de l'année 2021, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a procédé au déploiement des badges d'accès en déchèterie.

Le badge est réservé aux particuliers résidant parmi les 129 communes de la Haute-Saintonge. Si vous n'avez pas encore reçu le courrier vous permettant de demander ce badge, vous pouvez vous adresser :

- Directement aux agents des déchèteries de la Haute-Saintonge
- Par mail : [service-om@haute-saintonge.org](mailto:service-om@haute-saintonge.org)
- Par téléphone : [05 46 48 78 34](tel:0546487834)
- En ligne via notre formulaire de demande de badge : <http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets/decheteries>

Une fois le formulaire de la demande de badge reçu complet (formulaire + justificatif de domicile (facture EDF, eau ou téléphone, ou taxe foncière)), les badges d'accès sont envoyés directement à chaque foyer. Un seul badge est attribué par foyer. Chaque membre du foyer pourra donc l'utiliser.

Suite aux nombreuses demandes de badges reçues, le délai pour le recevoir est estimé entre 8 et 12 semaines. La date effective du contrôle de badges sera affichée dans les déchèteries et sera consultable sur le site internet. **En attendant, vous pouvez donc continuer à utiliser les déchèteries.** Dès le badge reçu, nous vous conseillons de prendre l'habitude de le présenter aux agents des sites.

**Attention : La présentation du badge est obligatoire sur les déchèteries de St Aigulin et Clérac.** Cependant, vous ne serez pas refusés si la demande de badge n'a pas été effectuée ou est en cours. L'agent de déchèterie vous invitera à le faire rapidement et vous laissera déposer vos déchets.

Les usagers des communes limitrophes avec la Charente auront toujours la possibilité de se rendre sur les déchèteries de Baignes et Châteaubernard pour lesquelles la Communauté des Communes a une convention avec CALITOM. Le badge devra être présenté à l'agent sur place.

Pour finir, vous trouverez le nouveau règlement des déchèteries sur notre site internet : <http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets/decheteries>